

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2017

Se déroulant à l'Hôtel de Ville de la Mairie de Tassin la Demi-Lune à 20h30,

Date de la convocation : 24 Mai 2017

Nombres de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 33

Nombre de votants : 31

Président : Pascal CHARMOT, Maire.

Secrétaire de séance : Michel CADILLAT

Nombre de conseillers présents : 28

Stéphane BENAYOUN, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Christine BOULAY, Marie-Odile BUSSON, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Isabelle CHARRIER, Corinne DE LAVISON BERNARD, Alice DE MALLIARD, Laurence DU VERGER, Pauline FRANÇOIS, Christine GARRIGOU, Guillaume GIRAUD, Anne-Claire HAENTJENS, Régis LABAUNE, Christian LAFAYE, Guy LAURENT, Anaïs NADAROU, Louis PALAZON, Katia PECHARD, Julien RANC, Corentin REMOND, Marie RIEUSSEC, Jean-Baptiste RIO, Françoise ROUSSELOT, Claire SCHUTZ, François SINTES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absents avec pouvoir : 3

Caroline ACQUAVIVA donne pouvoir à Guillaume GIRAUD
Pierre MARTIN donne pouvoir à Françoise ROUSSELOT
Eric GAUTIER donne pouvoir à Régis LABAUNE

Absent(s) sans pouvoir : 2

Mathieu GRISENDI
Célia KAHOUADJI MOUSLI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu des décisions du Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et compte rendu des actions en justice (**P. CHARMOT**)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2017 (**P. CHARMOT**)
3. Avancement de grade : Modification des ratios pour la Ville (**C. BOULAY**)
4. Autorisation de recours au Service Civique (**G. GIRAUD**)

5. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au profit d'agents de Police municipale (**F. SINTES**)
6. Election d'un nouvel Adjoint (**P. CHARMOT**)
7. Modification de la composition des commissions municipales permanentes (**G. GIRAUD**)
8. Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) (**G. GIRAUD**)
9. Modification de la composition de la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP) (**G. GIRAUD**)
10. Plan de mandat - Demande d'autorisation d'urbanisme relative à la construction du Pôle Petite Enfance (**R. LABAUNE**)
11. Demande d'autorisation d'urbanisme : création d'une ouverture de façade dans le local gardien du stade du Sauze (**R. LABAUNE**)
12. Attribution d'un marché public relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux (**R. LABAUNE**)
13. Installation de la tribune télescopique de l'Espace Culturel L'Atrium : Avenant au marché (**R. LABAUNE**)
14. Demande de garantie d'emprunts pour logements au profit de l'organisme Dynacité (**P. BERGERET**)
15. Demande de garantie d'emprunts pour logements au profit de l'organisme Habitat et Humanisme (**P. BERGERET**)
16. Tarifs de la saison culturelle 2017/2018 de l'Espace Culturel L'Atrium, de la buvette et des espaces publicitaires dans la plaquette de présentation de saison (**P. CHARMOT**)
17. Conventions de mandat de vente de billets de spectacle en ligne (**M.O. BUSSON**)
18. Mises à disposition gratuites et exceptionnelles de salles de l'Espace Culturel L'Atrium au bénéfice du Comité des œuvres sociales de la Ville (MASCOT), de l'association Attitude danse et de l'association « J'apprends tout » (**M.O. BUSSON**)
19. Renouvellement de la convention avec l'association les Dresseurs d'oreilles pour des ateliers d'écriture, de septembre 2017 à juin 2018 (**M.O. BUSSON**)
20. Renouvellement de la convention pour l'accueil de loisirs handicap intercommunal en 2017/2018 (**J. BLANCHIN**)
21. Tarification de la restauration scolaire à compter de la rentrée 2017 (**C. SCHUTZ**)
22. Convention de mise à disposition du stand de tir de Sainte-Consorce pour la Police municipale (**F. SINTES**)
23. Informations et questions diverses

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30

1 - Approbation du compte-rendu des décisions du Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et compte rendu des actions en justice

Monsieur le Maire invite les membres à se prononcer sur les principales décisions relatives à des marchés et avenants figurant au rapport.

Monsieur RANC demande quel est le résultat du dernier contentieux cité dans le rapport.

Monsieur PALAZON répond que le jugement n'a pas encore eu lieu.

Dont acte.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2017

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à apporter sur le procès-verbal.

Aucune question ou observation sur ce point.

Ainsi, Monsieur le Maire demande de passer au vote du procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

3 - Avancement de grade : Modification des ratios pour la Ville

Madame BOULAY donne lecture du rapport.

Madame ROUSSELOT demande si cette modification implique qu'un agent qui aurait réussi un concours ne sera plus automatiquement employé à l'échelle à laquelle il peut prétendre.

Madame BOULAY répond par l'affirmative et précise que l'ancienneté ou la réussite à un examen n'entraîne pas automatiquement une promotion ou un avancement s'il n'existe pas de besoin identifié dans la collectivité.

Madame ROUSSELOT demande pourquoi la validité du concours et les compétences supérieures apportées par celui-ci ne sont pas reconnues.

Madame BOULAY répond que celles-ci sont reconnues si le concours passé par l'agent correspond à une logique d'adéquation entre son projet professionnel et les besoins de la collectivité. En revanche, si le concours est basé sur une logique individuelle et qu'aucun besoin n'est identifié au niveau de la collectivité, la promotion n'est pas automatique.

Monsieur le Maire ajoute que l'augmentation au maximum du pourcentage permettant d'accéder à un grade crée des opportunités supplémentaires. Les entretiens annuels avec les agents peuvent révéler les besoins et les perspectives de compétences nécessaires pour lesquels l'agent pourra présenter un concours, et valider sa promotion en cas de réussite. Le cas échéant, l'agent

peut envisager une évolution de carrière mais il devra soit attendre que la collectivité crée un poste, soit postuler auprès d'une autre collectivité.

Le Conseil Municipal,

- 1) **DÉCIDE** d'appliquer un taux de promotion de 100 % à l'ensemble des avancements de grades du personnel de la Ville de Tassin la Demi-Lune.
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 de nos documents budgétaires.

Après en avoir délibéré par :

- **27 voix POUR**
- **4 ABSTENTIONS : Julien RANC / Stéphane BENAYOUN / Laurence DU VERGER / Françoise ROUSSELOT**

4 - Autorisation de recours au Service Civique

Nombre de conseillers présents : 27

Stéphane BENAYOUN, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Marie-Odile BUSSON, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Isabelle CHARRIER, Corinne DE LAVISON BERNARD, Alice DE MALLIARD, Laurence DU VERGER, Pauline FRANÇOIS, Christine GARRIGOU, Guillaume GIRAUD, Anne-Claire HAENTJENS, Régis LABAUNE, Christian LAFAYE, Guy LAURENT, Anaïs NADAROU, Louis PALAZON, Katia PECHARD, Julien RANC, Corentin REMOND, Marie RIEUSSEC, Jean-Baptiste RIO, Françoise ROUSSELOT, Claire SCHUTZ, François SINTES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absents avec pouvoir : 4

Caroline ACQUAVIVA donne pouvoir à Guillaume GIRAUD
Pierre MARTIN donne pouvoir à Françoise ROUSSELOT
Eric GAUTIER donne pouvoir à Régis LABAUNE
Christine BOULAY donne pouvoir à Jacques BLANCHIN

Absent(s) sans pouvoir : 2

Mathieu GRISENDI
Célia KAHOUADJI MOUSLI

Monsieur GIRAUD donne lecture du rapport.

Madame DU VERGER demande si des services ont été identifiés afin d'accueillir les jeunes. Elle souhaite connaître les projets.

Madame ROUSSELOT demande si un tuteur sera nommé en raison du sens de formation et de premier emploi du Service Civique.

Monsieur le Maire explique que le dispositif auquel la collectivité souhaite adhérer prévoit l'encadrement du jeune par un tuteur. Le service de la Petite Enfance semble être le plus adapté à l'établissement d'un projet. Quelques aspects doivent être validés par la Directrice Générale des Services. Néanmoins, la délibération marque l'importance de poursuivre le recrutement avant la finalisation du projet, car le processus est long.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **APPROUVE** le recours au Service Civique, selon les modalités exposées ci-dessus.
- 2) **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique.
- 3) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 de nos documents budgétaires.
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'engagement de service civique.

5 – Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au profit d'agents de Police municipale

Monsieur SINTES donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire souligne la récurrence de la demande de protection fonctionnelle de la part des agents de la Police municipale et l'importance de les soutenir afin que soit respectés leurs missions et leurs droits.

Monsieur RANC demande s'il s'agit d'une nouvelle affaire et s'il s'agit d'un contrôle routier ou routinier.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'une nouvelle affaire et d'un contrôle routier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **APPROUVE** la mise en œuvre de la protection fonctionnelle au profit des trois agents de la police municipale de la Ville de Tassin la Demi-Lune.
- 2) **APPROUVE** la prise en charge par la Ville de Tassin la Demi-Lune de l'ensemble des frais de procédures occasionnés.

6 – Election d'un nouvel Adjoint

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Monsieur RANC demande la diffusion d'un nouveau tableau du Conseil municipal faisant apparaître tous les récents changements, à l'issue de ce vote.

Madame ROUSSELOT demande si la délégation de Madame HAENTJENS va être modifiée.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative : le sport sera proposé à Monsieur BLANCHIN. Les autres domaines seront proposés à d'autres élus, hormis la culture qui ne sera pas déléguée.

Le Conseil Municipal,

- 1) **MAINTIENT** à neuf le nombre d'Adjoints au Maire.
- 2) **PREND ACTE** de la modification du tableau du Conseil municipal, notamment du passage de Monsieur François SINTES du 9ème au 8ème rang.

Après en avoir délibéré par :

- **28 voix POUR**
 - **3 ABSTENTIONS : Julien RANC/ Stéphane BENAYOUN / Laurence DU VERGER**
- 3) **ELIT Monsieur Jacques BLANCHIN** après vote au scrutin secret et à la majorité absolue, par 25 votes POUR, comme suit

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 31
- Bulletins nuls : 6
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

4) **DIT** que Monsieur Jacques BLANCHIN percevra une indemnité de fonction, conformément à la délibération n°2014/40 du 30 avril 2014, et prend rang dans la liste des adjoints.

Suite à l'élection de Monsieur BLANCHIN, **Monsieur le Maire** indique que seront confiés à Monsieur BLANCHIN, en complément de ses délégations (handicap, proximité, conseils de quartiers, espaces verts), le sport et les relations avec les associations sportives.

Comme la gestion de l'eau et le plateau de Méginand en début d'année, le schéma des enseignements artistiques et culturels, en relation avec les écoles et l'Académie, sera délégué à Madame SCHUTZ.

Le développement durable a été délégué à Monsieur REMOND, l'évènementiel municipal, comprenant les cérémonies et protocoles, a été délégué à Monsieur GIRAUD et la vie associative a été confiée à Madame CHARRIER, nouvelle conseillère déléguée.

Madame ROUSSELOT s'interroge sur la disparition de la fonction d'Adjoint à la culture dont le travail est pourtant exigeant, et nécessite de répondre à des demandes en pleine évolution (enseignement artistique, numérique, pratiques amateurs, production et diffusion). Les élus ont un engagement par rapport à la création, la politique de l'offre ne suffit pas : il ne faut plus seulement un bel équipement, il faut l'utiliser de façon différente. La culture représente un haut niveau d'engagement et c'est un enjeu indispensable au développement d'un territoire. Il y a des exigences d'orientation et de réflexion, de développement local, de champ artistique et de domaine esthétique différent. La culture demande de l'exigence. Elle suppose du recul par rapport aux événements et à l'Homme. Madame ROUSSELOT se demande combien de temps pourra y consacrer Monsieur le Maire et quelle est son ambition pour cette Ville de 23 000

habitants. Une conseillère déléguée n'aura aucun pouvoir de décision pour les associations culturelles.

Monsieur le Maire indique que l'avenir de la culture à Tassin la Demi-Lune suit des voies bien tracées. Des engagements forts ont été démontrés et des interlocuteurs de la collectivité ont beaucoup travaillé sur le sujet de la culture, notamment la responsable de l'Espace Culturel L'Atrium et la directrice de la Direction culture jeunesse et sport. Dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain, les engagements et orientations retrouvés dans la convention signée par la Ville montrent que la culture a toute sa place à Tassin la Demi-Lune. De solides projets ont déjà été engagés, notamment sur les trois prochaines années. Si le dialogue est toujours possible, des actes sont d'ores et déjà bien positionnés avec une programmation culturelle qui a déjà montré ses résultats. Une programmation de saison qualitative sera présentée en septembre.

Madame RIEUSSEC remercie Madame HAENTJENS au nom du comité d'Adjoints pour la qualité de son travail, son engagement et son endurance.

Monsieur BLANCHIN remercie le Conseil municipal de la confiance témoignée.

7 – Modification de la composition des commissions municipales permanentes

Monsieur GIRAUD donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire précise que Monsieur RIO remplace Monsieur PONCIN sur les Commissions Ressources et Cadre de vie.

Madame DU VERGER remarque que son nom manque dans la composition de la Commission Animation.

Monsieur le Maire précise que la délibération sera corrigée.

Monsieur RANC demande quelles ont été les dérives justifiant l'envoi d'un mail demandant aux élus de respecter les compositions des Commissions.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une mesure impérative, indépendamment de toute dérive, qui répond à la nécessité d'un échange de bonne qualité. Il rappelle que tous les élus sont prévenus de l'ordre du jour des commissions. S'ils ne sont pas membres de la-dite commission, ils se verront refuser l'entrée à moins que leur participation ne présente un intérêt pour la tenue de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **NOMME** Jean-Baptiste RIO, membre de la liste « Pour Tassin Evidemment » en remplacement de Monsieur Olivier PONCIN au sein des commissions municipales.
- 2) **VALIDE** la modification de la composition des commissions municipales permanentes, comme suit :

<p>▪ Commission Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alice de MALLIARD - Anne-Claire HAENTJENS - Christine BOULAY - Claire SCHUTZ - Eric GAUTIER - François SINTES - Guillaume GIRAUD - Matthieu GRISENDI - Michel CADILLAT - Marie-Odile BUSSON - Pierre BERGERET - Célia KAHOUADJI-MOUSLI - Laurence DU VERGER - Stéphane BENAYOUN - Corinne DE LAVISON BERNARD - Pierre MARTIN 	<p>▪ Commission Cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alice de MALLIARD - Caroline ACQUAVIVA - Christian LAFAYE - Christine GARRIGOU - Célia KAHOUADJI-MOUSLI - Isabelle CHARRIER - Jacques BLANCHIN - Katia PECHARD - Louis PALAZON - Marie RIEUSSEC - Pauline FRANCOIS - Régis LABAUNE - Stéphane BENAYOUN - Julien RANC - Françoise ROUSSELOT - Jean-Baptiste RIO
<p>▪ Commission Ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anaïs NADAROU - Christian LAFAYE - Christine BOULAY - Corentin REMOND - Isabelle CHARRIER - Eric GAUTIER - Louis PALAZON - Mathieu GRISENDI - Michel CADILLAT - Pauline FRANCOIS - Pierre BERGERET - Régis LABAUNE - Guy LAURENT - Julien RANC - Jean-Baptiste RIO - Pierre MARTIN 	<p>▪ Commission Solidarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anaïs NADAROU - Anne-Claire HAENTJENS - Caroline ACQUAVIVA - Christine GARRIGOU - Claire SCHUTZ - Corentin REMOND - François SINTES - Guillaume GIRAUD - Jacques BLANCHIN - Katia PECHARD - Marie RIEUSSEC - Marie-Odile BUSSON - Laurence DU VERGER - Guy LAURENT - Corinne DE LAVISON BERNARD - Françoise ROUSSELOT

8 – Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Monsieur GIRAUD donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- 1) **NOMME** le membre suivant de la liste « Pour Tassin Evidemment » en remplacement de Monsieur Olivier PONCIN, au sein de la commission consultative des services publics locaux : Monsieur Jean-Baptiste RIO.
- 2) **VALIDE** la modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, comme suit :

-6 membres de la liste « Ensemble, Osons Autrement Tassin La Demi-Lune » : M. RIEUSSEC, C. SCHUTZ, K. PECHARD, P. BERGERET, A. NADAROU et M. GRISENDI
-1 membre de la liste « Mieux vivre à Tassin La Demi-Lune » : L. DU VERGER
-1 membre de la liste « Pour Tassin Evidemment » : J.B. RIO

- 1 parent d'élèves des écoles publiques
- 1 parent d'élèves des écoles privées
- 1 parent d'enfants en crèche
- 1 administrateur du CCAS
- 1 représentant des personnes âgées

9 – Modification de la composition de la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP)

Monsieur BERGERET donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire indique que la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP) du 8 juin sera reportée ultérieurement en raison du nombre d'absents, malgré l'absence de règle de quorum.

Monsieur RANC demande où en est le lancement d'agenda numérique OUTLOOK permettant de mettre à jour régulièrement son calendrier plus facilement. Il demande une solution pérenne.

Monsieur le Maire indique que le service informatique et les affaires générales ont connu des difficultés de mise en œuvre. Une solution est recherchée.

La Directrice Générale des Services confirme que l'agenda numérique sur OUTLOOK sera maintenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **NOMME** le membre suppléant en remplacement de Monsieur Olivier PONCIN, au sein de la Commission de Délégation de Services Publics : Monsieur Jean-Baptiste RIO.
- 2) **VALIDE** la modification de la composition de la Commission de Délégation de Services Publics, comme suit :

- Pascal CHARMOT, Maire, Président de droit qui pourra désigner par arrêté un Président suppléant pour le représenter en cas d'empêchement ou d'indisponibilité,
- 5 membres titulaires : M. RIEUSSEC, C. GARRIGOU, F. SINTES, C. KAHOUADJI-MOUSLI ET L. DU VERGER,
- 5 membres suppléants : J. BLANCHIN, A. NADAROU, M.-O. BUSSON, M. CADILLAT et J.B. RIO

10 – Demande d'autorisation d'urbanisme relative à la construction du Pôle Petite Enfance d'Alaï

Monsieur LABAUNE donne lecture du rapport.

Madame RIEUSSEC indique qu'il n'y a pas d'entrée indépendante pour le relais d'assistantes maternelles. Cela permet d'inclure les assistantes maternelles dans la politique Petite Enfance. L'objectif est que cette politique fonctionne sur deux modes de gardes : la garde collective et la garde familiale.

Monsieur le Maire rappelle que le concours d'architecte a déjà été validé. Il indique que la salle de quartier est une salle de proximité qui pourra servir de salle de réunion, en journée pour les professionnels et en fin de journée pour les conseils de quartier, par exemple.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer au nom de la commune toutes les autorisations d'urbanisme relatives à la construction du Pôle Petite Enfance d'Alaï, Allée de l'Etoile, à Francheville, sur la parcelle référencée 69089BE3.

11 – Demande d'autorisation d'urbanisme : création d'une ouverture de façade dans le local gardien du stade du Sauze

Monsieur LABAUNE donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer au nom de la commune toutes les autorisations d'urbanisme relatives à la création d'une ouverture sur la façade du bâtiment du stade du Sauze, situé 58 bis avenue du 11 Novembre, à Tassin la Demi-Lune, sur la parcelle référencée 69244AL281.

12 – Attribution d'un marché public relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

Monsieur LABAUNE donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire précise que la société SOMECI a été écartée en raison de son offre anormalement basse au regard des autres candidats et des estimations des besoins faits par les services de la collectivité. La société IDEX classée deuxième est ainsi passée première.

Monsieur RIO souligne que la Commission Ressources s'est prononcée sur l'attribution d'un marché public sans avoir l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui n'avait pas encore eu lieu.

Monsieur le Maire explique que le calendrier était compliqué et qu'il n'y avait aucune intention malveillante. Il rappelle que la CAO est composée de représentants de l'ensemble des listes municipales qui ont approuvé ce classement. Les questions d'ordonnancement des étapes dans le calendrier mériteront davantage d'attention à l'avenir. L'objectif est celui de la maîtrise de la dépense énergétique.

Monsieur RANC demande s'il est possible de déplacer la CAO en fin de journée afin de permettre aux personnes qui travaillent de pouvoir s'y rendre.

Monsieur le Maire indique qu'il est difficile de concilier tous les agendas car la CAO est composée d'agents de la collectivité et de personnes extérieures comme le Trésorier. Il est possible de faire appel au suppléant immédiatement après le dernier titulaire pour un remplacement dans la liste qui pourrait se libérer plus facilement pour la commission.

Monsieur RANC dit qu'il est possible que les élus s'arrangent entre eux et rappelle que le Trésorier se voit verser une prime votée par les collectivités.

Monsieur le Maire indique que Tassin la Demi-Lune ne fait pas partie des collectivités votant la prime. Il prend en compte la remarque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **DÉCIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise IDEX pour un montant de 42 792,00 € H.T. par an soit 51 350,40 € T.T.C. par an.
- 2) **DIT** que les crédits sont inscrits à la section de fonctionnement des budgets 2017 de la Ville et du CCAS.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette consultation et notamment à la conclusion du marché correspondant tel qu'attribué par la commission d'appel d'offres.

13 – Installation de la tribune télescopique de l'Espace Culturel L'Atrium – Avenant au marché

Monsieur LABAUNE donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **DÉCIDE** de conclure l'avenant n°1 au marché n°16-028 pour un montant de + 20 000,00 € H.T., soit + 24 000,00 € T.T.C. (avec TVA à 20%).
- 2) **DIT** que les crédits sont inscrits à la section d'investissement du budget 2017 de la Ville.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cet avenant n°1.

14 – Demande de garantie d'emprunt pour logements au profit de l'organisme Dynacité

Monsieur BERGERET donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **DÉCIDE** d'accorder sa garantie d'emprunt à l'organisme Dynacité, à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 167 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions indiquées ci-dessus.
- 2) **S'ENGAGE** pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

15 – Demande de garantie d'emprunts pour logements au profit de l'organisme Habitat et Humanisme

Monsieur BERGERET donne lecture du rapport.

Monsieur LAURENT demande si la Métropole a déjà versé sa partie de la garantie. Le cas échéant, quel est le risque si elle ne le fait pas.

Monsieur le Maire répond que la Ville doit attribuer les fonds en premier et que la Métropole suit systématiquement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **DÉCIDE** d'accorder sa garantie d'emprunt à l'organisme Habitat et Humanisme, à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 145 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions indiquées ci-dessus.
- 2) **S'ENGAGE** pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

16 – Tarifs de la saison culturelle 2017/2018 de l'Espace Culturel L'Atrium, de la buvette et des espaces publicitaires dans la plaquette de présentation de saison

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Monsieur RANC demande si la création du tarif dernière minute concerne les spectacles étoilés.

Monsieur le Maire précise que le tarif dernière minute ne concerne à l'heure actuelle que les spectacles tout public. L'idée est que les spectacles étoilés soient pleins sans recourir à une telle tarification, sous réserve d'évolution.

Monsieur RANC indique que dans les publications à caractère culturel, contrairement aux magazines municipaux, il n'y a pas de publicité à caractère commercial mais plutôt de la publicité pour des spectacles. Il demande si toutes les publicités commerciales pourront se trouver dans la plaquette ou si une sélection sera opérée.

Monsieur le Maire répond qu'une sélection sera opérée en cas de fortes demandes. Pour le moment il y a des annonceurs tassilunois de qualité.

Madame ROUSSELOT souligne que les études menées par les différents ministères culturels et les organismes de graphisme au niveau national révèlent que la majorité des personnes se prononce pour une communication simple, de qualité, constituée d'informations pratiques. C'est à l'image de la plaquette actuelle de l'Espace Culturel L'Atrium. Elle doit contenir une ligne graphique,

cohérente qui soutient la programmation. Madame ROUSSELOT ne souhaite pas de réclame dans les plaquettes.

Monsieur le Maire rappelle que la politique culturelle de Tassin la Demi-Lune a pour valeur forte le choix qualitatif des spectacles pour différents publics dans différents domaines. La présence de quelques annonceurs sur ce document ne change pas ce point. Par ailleurs, l'action culturelle est largement subventionnée par la Ville montrant l'intérêt de la collectivité pour la culture. L'objectif premier de la plaquette, y compris la qualité du document, n'est donc pas dénaturé. La plaquette est de qualité et présage une évolution du nombre de spectateurs.

Il est décidé de procéder à deux votes et d'établir deux délibérations :

16.1 - Tarifs de la saison culturelle 2017/2018 de l'Espace Culturel L'Atrium et de la buvette

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **VALIDE** les tarifs pour la saison culturelle 2017/2018 de l'Espace Culturel L'Atrium et de la buvette.
- 2) **DIT** que les recettes seront inscrites aux budgets 2017 et 2018 de L'Atrium.

16.2 - Tarifs de la saison culturelle 2017/2018 des espaces publicitaires dans la plaquette de présentation de saison

Le Conseil Municipal,

- 1) **VALIDE** les tarifs pour la saison culturelle 2017/2018 des espaces publicitaires de la plaquette de présentation de saison.
- 2) **DIT** que les recettes seront inscrites aux budgets 2017 et 2018 de L'Atrium.

Après en avoir délibéré par :

- **23 voix POUR**
- **7 voix CONTRE** : Julien RANC / Laurence DU VERGER / Stéphane BENAYOUN / Corinne DE LAVISON BERNARD / Françoise ROUSSELOT / Pierre MARTIN (pouvoir à Françoise ROUSSELOT) / Jean-Baptiste RIO
- **1 ABSTENTION** : Anne-Claire HAENTJENS

17 – Conventions de mandat de vente de billets de spectacle en ligne

Nombre de conseillers présents : 26

Stéphane BENAYOUN, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Marie-Odile BUSSON, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Isabelle CHARRIER, Corinne DE LAVISON BERNARD, Alice DE MALLIARD, Laurence DU VERGER, Christine GARRIGOU, Guillaume GIRAUD, Anne-Claire HAENTJENS, Régis LABAUNE, Christian LAFAYE, Guy LAURENT, Anaïs NADAROU, Louis PALAZON, Katia PECHARD, Julien RANC, Corentin REMOND, Marie RIEUSSEC, Jean-Baptiste RIO, Françoise ROUSSELOT, Claire SCHUTZ, François SINTES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absents avec pouvoir : 5

Caroline ACQUAVIVA donne pouvoir à Guillaume GIRAUD
Pierre MARTIN donne pouvoir à Françoise ROUSSELOT
Eric GAUTIER donne pouvoir à Régis LABAUNE
Christine BOULAY donne pouvoir à Jacques BLANCHIN
Pauline FRANCOIS donne pouvoir à Pierre BERGERET

Absent(s) sans pouvoir : 2

Mathieu GRISENDI
Célia KAHOUADJI MOUSLI

Madame BUSSON donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **APPROUVE** la signature des conventions de mandat de vente de billets de L'Espace Culturel L'Atrium avec les prestataires spécialisés : France Billet, BilletRéduc et Mapado.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dispositifs de vente de billets de L'Atrium.

18 – Mises à disposition gratuites et exceptionnelles de salles de l'Espace Culturel L'Atrium au bénéfice du Comité des œuvres sociales de la Ville (MASCOT), de l'association Attitude danse et de l'association « J'apprends tout »

Madame BUSSON donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **APPROUVE** les mises à disposition gratuites et exceptionnelles de salles au profit du Comité des Œuvres sociales de la Ville (MASCOT), de l'Association « Attitude danse » et de l'Association « J'apprends tout », représentant les subventions indirectes suivantes :
 - **612 euros HT** pour le Comité des œuvres sociales de la Ville (MASCOT) ;
 - **1 300 € HT** pour l'Association « Attitude danse » ;
 - **176.75 € HT** pour l'Association « J'apprends tout ».
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces mises à disposition de salles.

19 – Renouvellement de la convention avec l'association les Dresseurs d'Oreilles pour des ateliers d'écriture, de septembre 2017 à juin 2018

Madame BUSSON donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux d'une salle à la Médiathèque pour l'organisation des ateliers d'écriture par l'Association « Les Dresseurs d'Oreilles ».
- 2) **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Tassin La Demi-Lune et l'association « Les Dresseurs d'Oreilles » pour la période de septembre 2017 à juin 2018.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

20 – Renouvellement de la convention pour l'accueil de loisirs handicap intercommunal en 2017/2018

Monsieur BLANCHIN donne lecture du rapport.

Madame DU VERGER demande si les familles pourront régler le montant du séjour par le biais des chèques famille, même si la commune d'Ecully reste encaisseur. Cela éviterait que le montant du séjour ne bloque les inscriptions. Cette solution avait été envisagée en 2016/2017 sans pouvoir être appliquée.

Monsieur BLANCHIN répond que ce point a été noté et qu'une solution est recherchée pour ne pas pénaliser ces familles.

Madame RIEUSSEC souligne l'importance de trouver la solution, notamment par le biais de la Commission Solidarité.

Monsieur le Maire indique que les communes n'ont pas toutes les mêmes logiques financières ou d'accompagnement créant des limites à l'intercommunalité. Il souligne néanmoins que les familles sont satisfaites et seules des questions de places poussent à refuser des membres. La question financière n'a pour l'instant pas été relevée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat relative à la participation de la Ville de Tassin la Demi-Lune au projet d'Accueil de Loisirs Handicap Intercommunal, initié par la Ville d'Ecully pour la période 2017/2018.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

21 – Tarification de la restauration scolaire à compter de la rentrée 2017

Madame SCHUTZ donne lecture du rapport.

Monsieur RIO indique que son groupe est favorable aux dispositions présentées mais demande pourquoi les enfants de Francheville déjà scolarisés à Alaï sont désormais exclus du dispositif. L'augmentation du tarif de 3€80 à 5€ sur une vingtaine de repas par mois toute l'année est conséquente pour les familles à la situation financière fragile (24€ de plus par mois par enfant). Il

est compréhensible de réserver ces éléments tarifaires aux enfants tassilunois mais il est important d'éviter l'incident diplomatique avec Francheville auprès de laquelle va être déposée l'autorisation d'urbanisme relative à la construction du Pôle Petite Enfance. Il demande un amendement pour les enfants franchevillois, en particulier ceux déjà scolarisés, afin de laisser le temps d'un dialogue entre les deux communes, permettant de trouver une disposition plus légère, rassurant les familles.

Monsieur RANC explique que son groupe votera contre la délibération. En effet, si le barème au QF CAF est une bonne chose, notamment l'ajout d'une part pour les parents isolés, le problème tient de la non progressivité de la grille tarifaire proposée. Entre des familles aux revenus très éloignés, la différence relevée entre les paiements de cantine n'est pas significative. Les familles peuvent trouver de l'aide auprès du Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS). Néanmoins, cela fait l'objet de beaucoup de formalités. Le CCAS étant subventionné par la collectivité, il serait plus simple de faire appliquer dès l'origine un tarif plus favorable. Il souligne l'importance de favoriser la progressivité de l'impôt et de faire une véritable différence entre les personnes à faibles et forts revenus. Il propose le maintien du tarif aux enfants franchevillois en attendant leur départ du groupe scolaire. En cas d'éventuels nouveaux élèves, ils pourraient se voir appliquer le tarif de base.

Monsieur le Maire rappelle que le coût de la restauration scolaire réel n'est pas supporté en totalité par les familles. La différence entre le coût réel pour la Ville et le prix payé par les familles est réglée par le contribuable. Or les plus hauts revenus paient plus d'impôts donc contribuent plus. Les Villes de Tassin la Demi-Lune et Francheville, entretiennent de bonnes relations. En outre, cette dernière facture les repas 6€, alors qu'il est de 5€ à Tassin la Demi-Lune. L'écart est ainsi à l'avantage des enfants franchevillois.

Madame PECHARD indique que les familles en difficulté pour le règlement de la facture de la restauration scolaire ont l'habitude de se présenter dès le début de l'année à la mairie. Elles sont en général connues et suivies et viennent avec leur dossier. Elles peuvent obtenir de 47 à 73 % de réduction sur leur facture de cantine (2 à 1€ le repas). La demande d'aide n'est pas automatique, le dossier est étudié au cas par cas par l'assistante sociale, sans passer par la Commission. Les demandes faites au CCAS permettent d'identifier et de suivre les familles en difficulté. Lorsque les situations s'améliorent il est également important de le savoir.

Monsieur le Maire souligne l'importance d'éviter que des personnes ne s'installent dans une situation de précarité. Le lien avec le CCAS sur la question de la cantine notamment, permet de travailler avec ces familles qui représentent un nombre relativement restreint. L'analyse des besoins sociaux a permis de soulever et d'identifier le problème des impayés que la collectivité cherche à améliorer, sans perdre de vue le travail du CCAS avec les familles qui rencontrent parfois des soucis ponctuels dans le paiement de leur facture de restauration scolaire.

Monsieur RANC demande si l'acceptation du dossier induit l'application d'un tarif réduit par la SOGERES ou un remboursement de la famille.

Madame PECHARD répond que la famille règle un prix minoré. La SOGERES envoie la facture ensuite au CCAS pour qu'il règle la différence.

Madame SCHUTZ précise que dans l'école d'Alaï, environ 35 élèves ne résident pas sur Tassin la Demi-Lune, dont seule la moitié est franchevillois. Dans les autres écoles, 72 élèves ne sont pas tassilunois. Cela explique l'impossibilité de créer un tarif dérogatoire pour les enfants de Francheville au regard de l'équité. En outre, des gratuités de cantine peuvent être exceptionnellement proposées en cas de gros problèmes rencontrés par les familles. Elle rappelle

que les aides sont trimestrielles et qu'il est nécessaire de les renouveler. Enfin, le CCAS concerne principalement les personnes seules puisque c'est normalement la Maison du Rhône qui s'occupe des familles. Ces demandes permettent donc d'avoir un point d'entrée au sein des familles et de leur venir en aide.

Le Conseil Municipal,

- 1) **VALIDE** l'évolution de la grille tarifaire des tarifs de restauration scolaire dans les écoles publiques de la Ville de Tassin la Demi-Lune, applicable dès le lundi 4 septembre 2017.
- 2) **DECIDE** d'appliquer le mode de calcul du tarif de restauration scolaire en se basant sur le Quotient Familial de la Caisse d'Allocation Familiale.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce fonctionnement.

Après en avoir délibéré par :

- **26 voix POUR**
- **3 voix CONTRE : Julien RANC / Laurence DU VERGER / Stéphane BENAYOUN**
- **2 ABSTENTIONS : Françoise ROUSSELOT / Jean-Baptiste RIO**

22 – Convention de mise à disposition du stand de tir de Sainte-Consorce pour la Police municipale

Monsieur SINTES donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **VALIDE** la convention de mise à disposition du stand de Tir de l'Ouest de Sainte-Consorce pour la Police municipale de la Ville de Tassin la Demi-Lune.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

23 – Informations et questions diverses

- Questions et informations sur la composition des bureaux de vote

Monsieur RANC souhaite savoir pourquoi certains élus ne sont pas Président ou Président suppléant selon le tableau d'organisation des bureaux de vote (en dehors du nombre limité à 30). En principe, l' élu qui ne tient pas de bureau de vote sans motif légitime est considéré comme démissionnaire. Le fait de se présenter à sa propre succession pour un Maire ne constitue pas un motif légitime, comme pour toutes les élections républicaines. Il s'interroge ainsi sur la nature des obligations incombant aux trois élus qui n'apparaissent pas sur le tableau.

Monsieur le Maire répond que le tableau envoyé suffit à faire fonctionner les bureaux de vote puisqu'un Président et un vice-président sont désignés.

- Questions et informations sur le terrain des maraichers

Monsieur RIO demande les intentions du Maire sur le terrain des conjoints Simon, terrain des Maraichers, suite aux décisions du Conseil d'Etat et au dépôt d'un nouveau permis de construire par le promoteur, tel que déposé anciennement.

Monsieur le Maire précise que les décisions des tribunaux ont été prises en compte et respectées. Un nouveau permis de construire a été déposé. Il est en cours d'instruction, n'empêchant pas la continuité d'un dialogue, avec la Métropole et avec un représentant de la société Pitance, sur l'opportunité de proposer des solutions convenant à tous. Malgré des propositions concrètes de la Ville, aucune solution n'a été trouvée et la discussion reste ouverte pour ce projet. L'objectif prioritaire de Tassin la Demi-Lune est de pallier les impacts de la densification du territoire, face à laquelle les équipements municipaux ne sont plus suffisants. Cette nécessité et ces enjeux ont bien été compris par la Métropole dont les plus hauts représentants sont venus sur la commune constater le bien-fondé. Le terrain des maraichers est destiné à accueillir de l'équipement public depuis quarante ans. C'est une volonté depuis longtemps clairement exprimée. L'intérêt général pour l'avenir de Tassin la Demi-Lune est de capter le foncier stratégique qui reste disponible sur le territoire communal, encourageant le maintien du dialogue avec les propriétaires mais certainement pas pour satisfaire leur visée de spéculation immobilière.

- Questions et informations sur la convocation au comité de pilotage

Madame DU VERGER demande en quoi consiste le comité de pilotage concernant l'action de l'association Humanis Afrique au Bénin, notamment son cadre, son intérêt, sa mission et l'existence d'un parrainage.

Monsieur le Maire indique que ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération internationale et de soutien à certaines actions, comme déjà fait dans le passé avec le Togo, avec une association locale portant un projet sur l'eau et des questions d'éducation. La région Auvergne Rhône-Alpes y est également associée et fait partie des acteurs portant le projet.

Madame PECHARD ajoute que ce projet de forage de puits dans une petite ville au Bénin est une aide humanitaire ayant pour but de faire bénéficier de l'eau à 5 000 personnes. Il a été présenté par le biais d'un dossier complet par l'association Humanis Afrique. L'objectif du comité de pilotage est d'étudier cette demande à travers son dossier, notamment l'aspect financier, avec l'aide du CCAS. Deux réunions devraient être nécessaires et un retour sur l'aide sera fait au travers de films sur les travaux qui seront ensuite projetés dans les écoles et collèges. Une délégation de la Ville béninoise sera bientôt rencontrée.

Monsieur le Maire dit qu'une présentation par des membres de l'association en comité de pilotage serait intéressante.

Madame PECHARD indique que cette présentation est prévue.

- Informations sur la démission de Madame HAENTJENS

Madame HAENTJENS remercie la municipalité en particulier Monsieur le Maire malgré des désaccords. Elle regrette que la Culture ne soit pas déléguée impliquant que la Ville de Tassin la Demi-Lune ne soit plus représentée dans les instances, notamment de la Métropole, par un élu à la Culture. Elle remercie les Tassilunois et les services municipaux, notamment l'ensemble des directeurs de la Mairie.

Elle rappelle son attachement au plan de mandat.

Monsieur le Maire remercie Madame HAENTJENS pour son engagement. Il note sa volonté de continuer à soutenir les projets de la mandature.

Il n'y a pas d'autres informations et questions.

Monsieur le Maire lève cette séance à 23h00.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 31/05/2017

**Le secrétaire de séance,
Michel CADILLAT**

**Le Maire,
Pascal CHARMOT**